



**Question écrite de la députée Katrin JADIN**  
**à Madame Ludivine DEDONDER, Ministre de la Défense,**  
**concernant le rôle de la Défense lors des inondations**

*- Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 2021 –*

Madame la Ministre,

En situation de crise, la population se sent toujours très réconfortée lorsqu'elle peut compter sur le soutien de son armée. Lors de récentes inondations en Province de Liège et de Namur, la Défense a donc été déployée dans les communes touchées par les crues.

Alors que dans certaines communes, l'armée a rapidement été envoyée, d'autres communes ont dû attendre plusieurs semaines avant de voir les militaires venir à l'aide. Les tâches des militaires ont été très différentes selon les communes.

En raison de ce déploiement très différents et tardifs dans certaines régions, la population concernée nous a confronté avec diverses questions.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Dans quelles communes l'armée a-t-elle été déployée et à quel moment ?
- Pour quelles raisons, certaines communes ont dû attendre plusieurs semaines avant qu'elle ne reçoivent le soutien de la Défense ?
- Quelles étaient les tâches que devaient accomplir les militaires ?
- Quel pourrait être l'apport de la Défense dans la reconstruction des villes sinistrées ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

1. En annexe A tableau 1 vous trouverez le nombre de militaires engagés par commune pour la période du 14 juillet au 3 août.  
Dans le tableau 2 vous trouverez le nombre d'autres militaires qui ont également fourni un appui dans les provinces touchées..
2. L'aide à la nation n'est pas une tâche clé de la Défense de sorte que les militaires ne sont pas spécifiquement formés pour cela.  
Cependant tous les militaires sont entraînés à agir et prendre des décisions dans des situations inconnues et incertaines.

Ces compétences peuvent dès lors être mises à disposition de la nation par la Défense en cas de catastrophes naturelles.

L'engagement du matériel se fait sur base d'un besoin exprimé par les coordinateurs chargés de la gestion (sur place).

Dans un premier temps les moyens ont été engagés sur demande du Gouverneur par l'intermédiaire du Commandant militaire de Province.

Au moment où la coordination a été reprise par le NCCN, les moyens militaires ont été mis en œuvre en concertation avec le hub national logistique.

Dans une troisième phase, l'engagement a été géré par la Cellule d'Appui Fédérale issue du Commissariat wallon pour la reconstruction.

Tous les besoins exprimés ont été analysés par la Défense et lorsque les moyens étaient disponibles, ils ont été directement mis en œuvre.

3. Veuillez trouver en annexe B deux graphiques reprenant de manière globale l'intervention de la Défense pendant et après les inondations.  
Les premières unités ont été engagées via le Commandement de province le 14 juillet à 13 heures 30.

Le lendemain, des moyens ont été mis en œuvre pour répondre à un besoin exprimé par le NCCN.

Les activités de sauvetage ont continué jusqu'au 19 juillet.

A partir du 19 juillet des installations de douches ont été positionnées en appui à la population sinistrée et le 22 juillet a débuté la distribution de nourriture via des cuisines de campagne installées localement.

Ensuite, des travaux ont été effectués et de l'appui a été fourni après expression du besoin par le NCCN et le NatLogHub.

L'appui initial fourni a consisté en de l'aide d'urgence et des actions de sauvetage, suivi de travaux de déblaiement en faveur de la sécurité générale, de la réparation du domaine public et du bon fonctionnement des pouvoirs publics.

Pour la coordination locale des moyens engagés dans la province de Liège, un élément de commandement a été ajouté au Commandement de province, avec des moyens qui pouvaient être mis en œuvre directement.

Pour le moment, la distribution directe de nourriture se termine et l'appui restant consiste surtout en des travaux de génie et de déblaiement.

Depuis le 6 août, les demandes d'appui sont effectuées via la Cellule d'appui fédérale du Commissariat wallon pour la reconstruction.

4. Pour la reconstruction, la Défense peut également être engagée sur demande de l'autorité compétente en cas d'absence de moyens (y compris dans le secteur civil) ou si une capacité spécifique qui ne peut pas être obtenue d'une autre manière est demandée.

Tableau 1 : nombre de militaires engagés par commune sur la période du 14 juillet au 3 août

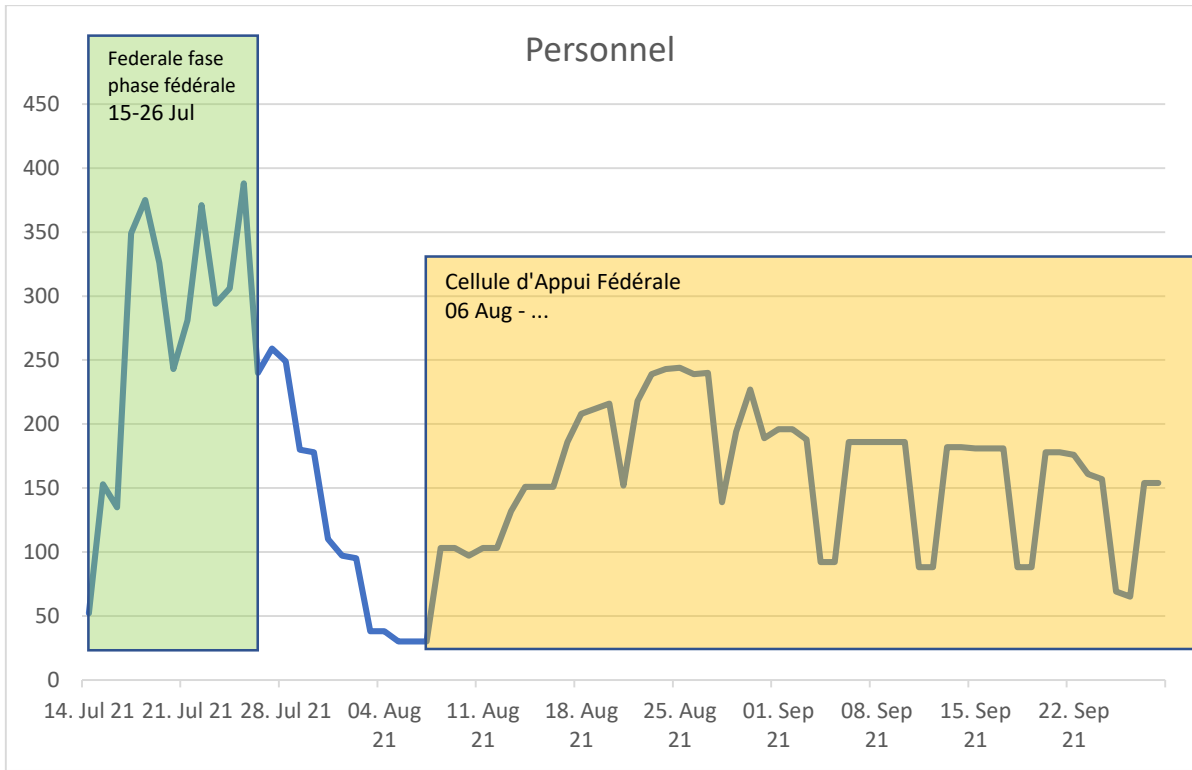
<b>Gemeente</b>	<b># Militaires</b>		<b># Boten</b>	<b>Activité</b>
<b>Commune</b>	<b># Militaires</b>	<b># Transport</b>	<b># Bateaux</b>	<b>Activiteit</b>
Trooz	195	37	5	Aide population
Esneux	134	22		Aide population & douches
Chaufontaine	118	15		Aide population & cuisine
Theux	87	15	1	Evacuations
Limbourg	83	9		Aide population
Pepinster	82	11		Aide population
Chenée	80	10		Aide population & douches
Liège	76	10	10	Command & Control
Verviers	52	6		Aide population
Maaseik	43	16		Evacuations
Namur	41	5		Aide population
Rochefort	40	12		Evacuations
Eupen	29	2		Aide population & cuisine
Andenne	27	4		Aide population
Yvoir	25	5	3	Aide population
Maboge	20	2		Aide population
Moelingen	20	3		Aide population
Olne	20	2		Aide population
Tilff	14	1		Aide population
Hotton	12	1	2	Evacuations
Profondville	12	2		Evacuations

Tableau 2 : nombre des autres militaires ayant fourni un appui global dans les provinces touchées

<b>Province</b>	<b># Militaires</b>	<b># Transport</b>	<b># Boten</b>	<b>Activité</b>
<b>Province</b>	<b># Militaires</b>	<b># Transport</b>	<b># Bateaux</b>	<b>Activiteit</b>
Vlaams Brabant	7	2		Zandzakken
Brabant-Wallon	46	11		Aide population
Liège	24	3	2	Aide population
Limburg	44	10		Sacs de sable
Luxembourg	19	5	3	Evacuations
Namur	16	6		Aide population

Annexe B à la question parlementaire écrite n° 330 de Madame la Députée Kattrin JADIN datée du 3 septembre 2021 concernant le rôle de la Défense lors des inondations.

Graphique 1 : Personnel



Graphique 2 : Matériel

